Multi-actifs • ISR • Engagé •

Crédit Coopératif Agir Unicef [1]

Crédit Coopératif Agir Unicef [1] est une SICAV “multi-actifs” qui combine gestion socialement responsable, approche solidaire et partage au profit de l’Unicef.

Classification SFDR
Article 9

Horizon d’investissement
2 ans

Risque*
1 **2** 3 4 5 6 7

Profil du fonds

Obligations	55 % minimum
Actions	0 → 35 % maximum
Titres solidaires	5 → 10 % maximum (encadré par la loi)

[1] Préambule

Crédit Coopératif Agir Unicef[1] est une catégorie d’action de partage de Choix Solidaire. Les stratégies d’investissement décrites dans cette fiche sont celles du fonds maître. Il a pour particularité d’être un fonds de partage.

Crédit Coopératif Agir Unicef en bref...

- Un investissement obligataire et actions à moyen terme assez dynamique
- Une logique de don : jusqu’à la moitié des revenus annuels sont versés sous forme de don, à l’UNICEF, seul bénéficiaire
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l’économie solidaire
- Une logique d’influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d’un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

Crédit Coopératif Agir Unicef[1] vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l’Unicef pour contribuer à la mise en place de ses programmes d’éducation. Le don permet de bénéficier d’avantages fiscaux, le traitement fiscal dépendant de la situation individuelle de chacun et étant susceptible d’être modifié ultérieurement.

L’investissement dans des entreprises solidaires, donne du sens à votre épargne et aide à financer des projets concrets. L’OPC détient ainsi entre 5 et 10 % de titres d’entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale.

L’OPC intègre, au-delà de l’analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Cette gestion permet d’encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d’approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Une gestion dynamique et responsable

Crédit Coopératif Agir Unicef [1] est investi à 65 % au minimum en obligations, dans une optique de prudence, et est dynamisé par des actions (maximum 35 %). La partie en actions est gérée selon un processus statistique afin d’obtenir une meilleure régularité de la performance, proche de l’indice de référence de la zone Euro. Les produits de taux correspondent soit à des émetteurs “entreprises” (notés BBB- au minimum), soit à des obligations souveraines de l’État français. Ces investissements sont sélectionnés selon le processus PRISME.

Avec Crédit Coopératif Agir Unicef, vous contribuez concrètement à la scolarisation des enfants.



Miguel RODRIGUES

Gérant multi-actifs depuis 2008

* L’indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n’est pas garantie et est susceptible d’évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l’indicateur de risque. Les autres risques liés à l’investissement sont indiqués dans la section “Principaux risques” du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso.

Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d’Etat. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs européennes (actions et obligations).

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Moody's ESG Solutions) et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de l'évaluation

- Analyse financière pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management…
- Analyse des émetteurs solidaires : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note PRISME ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché/secteur.

Agir

L'Unicef aide à construire un monde où les droits de chaque enfant seront respectés, en faisant campagne notamment pour l'éducation des filles, la vaccination de tous les enfants, la lutte contre le virus du Sida…

Travaillant dans plus de 190 pays et territoires, l'Unicef est mandatée pour intervenir dans le monde entier auprès des décideurs et des divers partenaires locaux en vue de concrétiser les idées les plus novatrices, ce qui leur confère une position privilégiée parmi les organismes internationaux.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1]Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Une diversification qui permet de répartir les risques
- Un fonds engagé
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader dans le solidaire

Inconvénients et risques

- Risques de gestion discrétionnaire
- Risques de perte en capital
- Risque de taux
- Risque crédit, actions, durabilité
- Risque lié aux investissements solidaires
- Le FCP aura une performance inférieure à celle du maître du fait de ses propres frais de gestion

Caractéristiques

Code ISIN : FR0010222281 – Action Crédit Coopératif Agir Unicef (AU)
Forme juridique : SICAV - FIA relevant de la directive AIFM
Classification SFDR : Article 9. Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de la règlement SFDR. Il investit 100% de son actif dans des actifs considérés comme des investissements durables selon la méthodologie d'Ecofi.

Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France
Valorisateur : Caceis Fund Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 15 septembre 2005
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Europe
Indice de référence : 65 % Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans TR + 25 % FCI EMU 50 TR + 10 % €STR

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+5 maximum.
Valeur initiale de la part : 50 euros
Frais de gestion : 0,90 % TTC (maximum) de l'actif net
Commissions de souscription : Acquises au FIA : néant/Non acquises au FIA : 1 % (maximum)
Commissions de rachat : Néant
Commissions de mouvement : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI